

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. Philippe Kridelka,
Représentant permanent de la Belgique
auprès des Nations Unies

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

New York, le 14 septembre 2020

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Merci à Jean-Pierre Lacroix pour son briefing. Je voudrais commencer par rendre hommage aux femmes et aux hommes qui servent sous le drapeau de l'ONU et, en particulier, celles et ceux qui ont payé du sacrifice de leur vie cet engagement en faveur de la paix. Et la COVID-19 a encore alourdi ce terrible bilan humain. Aucun d'entre nous n'oublie les sacrifices des personnels des missions.

Je concentrerai aujourd'hui mes remarques sur trois aspects : tout d'abord, où en sommes-nous dans les réformes et que reste-t-il à faire ? Ensuite, j'aborderai le rôle de protection des missions ; enfin, j'insisterai sur le nécessaire appui à l'état de droit dans ce domaine.

S'agissant des **réformes**, je rappelle que la Belgique est un fervent défenseur de l'Action pour le maintien de la paix (A4P). Nous continuons à travailler pour assumer pleinement nos engagements. Nous saluons le travail réalisé sur le thème de la **performance** et, en particulier, le développement de deux outils centraux d'une culture d'efficacité basée sur les données, à savoir le *Comprehensive Planning, Performance and Assessment System* (CPPAS) et le cadre intégré de performance et de redevabilité (IPPAF). Nous pouvons sans doute aller plus loin, ensemble, dans l'utilisation commune des enseignements tirés de ces outils. Il serait en effet utile que ce Conseil, lorsqu'il prépare les renouvellements de mandats, puisse disposer des analyses détaillées et recommandations issues de ces outils, sur les orientations à donner à la mission.

Il importe de rester engagé en faveur de l'Action pour le maintien de la paix, sur tous les aspects de ces engagements mutuels. La récente résolution 2538 sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix promeut ainsi une participation accrue des femmes (qu'il s'agisse du personnel en uniforme ou du personnel civil), en prônant une approche qui dépasse les stéréotypes et propose des solutions aux obstacles classiques à cette participation. Il faut

poursuivre dans cette voie. Nous continuons également à promouvoir le multilinguisme des missions en traduisant les manuels de formation du personnel en français.

J'en viens à la **protection**, un autre des piliers de l'Action pour le maintien de la paix et des mandats de ce Conseil. Le maintien de la paix s'est rapproché des populations locales ces dernières années et nous saluons cette évolution. Cela se traduit, d'une part, dans les mandats et, d'autre part, sur le terrain, comme à Bunia, Mopti et Malakal. Cet engagement permet aussi une identification efficace des risques pour les populations et les soldats de la paix. Les missions doivent être dotées des outils de cet engagement et leur personnel doit disposer d'instructions claires – y compris pour la protection des personnes avec qui ils entrent en contact. Les lignes directrices sur l'acquisition d'information récemment distribuées constituent un de ces outils. Enfin, la protection des enfants dans les conflits armés doit rester au cœur des mandats des opérations de paix et la Belgique plaide pour que les équipes des missions en charge de cette protection soient renforcées.

La crise de la COVID-19 a eu un impact négatif sur les possibilités d'engagement. L'impératif de distanciation sociale rend ces contacts plus complexes, mais pas impossibles. Alors que nous réinventons de nouvelles manières de fonctionner en marge de cette pandémie, les missions doivent aussi se réinventer et trouver les outils permettant la poursuite de cet engagement, dans le plein respect de la santé du personnel des missions et des populations locales.

J'en arrive à mon troisième point, l'importance des **fonctions d'appui à l'état de droit** dans les mandats et le fonctionnement des opérations, en appui aux autorités nationales. La reconstruction post conflit doit notamment reposer sur une police démocratique et respectueuse des droits humains, sur un système de justice fiable, sur des institutions pénitentiaires humaines. La solidité de ces institutions pose les nécessaires jalons d'une paix durable.

In this framework, this Council mandated some UN missions to provide support for transitional justice measures. A serene and peaceful future must be based on justice, recognition of victims and commemoration of past violations. We recognize the work carried out by the missions for almost 30 years in this regards and the support provided by the missions to national justice systems. We also recognize the variety of models for both transitional justice and mission support. With our partner, South Africa, we continue to work towards the adoption of a resolution on this important subject and thank the members of this Council for their support.

Je vous remercie, Monsieur le Président.